

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK



RAPPORT ANNUEL 2023



Le 1^{er} mars 2024

Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

À l'attention de l'honorable Ernie Steeves

OBJET : Rapport annuel 2023

Cher Ministre Steeves,

Au nom des membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et conformément à l'article 19.9 de la *Loi sur les assurances*, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2023. Il comprend un survol de nos activités pour l'année, ainsi que nos états financiers vérifiés pour l'exercice 2022-2023 se terminant le 31 mars 2023.

Le tout respectueusement soumis,

Marie-Claude Doucet
Présidente & Chef de la direction
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

2023 CRÉDITS DU RAPPORT ANNUEL

Comptabilité | J.K. Whittaker & Associates

Photos | Shutterstock, Tourisme NB

Conception | iNk. graphic design

Imprimerie | Print Digital



TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	4
La Commission	6
Responsabilité	8
Qui réglementons-nous	8
Compagnies d'assurance	10
Que réglementons-nous	11
Comment réglementons-nous	12
Mise à jour du marché 2023	13
Demandes tarifaires 2023	16
Audiences tenues en 2023	16
Répartition des territoires	17
Canadian Automobile Insurance Rate Regulators	17
Primes moyennes provinciales	17
Annexe A	
États financiers vérifiés	18
Annexe B	
Dépôts examinés en 2023	31
Notes	34

Message de la présidente

C'est avec plaisir que je présente le rapport annuel 2023 de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui donne un aperçu des activités de l'organisation au cours des 12 derniers mois.

Cette année encore, la Commission a été très occupée. Nous avons accueilli un nouveau membre, Gerry Peters, et nous avons fait nos adieux à Rachel Arseneau-Ferguson. Nous remercions Rachel pour sa contribution et son dévouement à la Commission.

Ce fut une année difficile pour l'assurance automobile, alors que le monde poursuit son retour à la « nouvelle normalité ». Les assureurs ont dû faire face à l'inflation, à la forte augmentation des vols d'automobiles et aux problèmes persistants de la chaîne d'approvisionnement. Tous ces facteurs ont contribué à l'augmentation des coûts des réclamations pour l'assurance automobile, ce qui a entraîné des augmentations tarifaires.

Les dépôts des véhicules particuliers (de type familial) suggéraient qu'un ajustement tarifaire globale de 17% était nécessaire, mais le changement tarifaire moyen proposé par les assureurs n'était que de 5%. Des facteurs d'influence, tels que la concurrence et l'incertitude quant à l'avenir, pourraient avoir joué un rôle dans la sélection de tarifs inférieurs aux tarifs indiqués.

Quelle que soit l'indication ou la sélection, la Commission examine avec diligence chaque dépôt pour s'assurer que les tarifs sont justes et raisonnables dans les circonstances et, si elle le juge nécessaire, elle ordonne à la compagnie de modifier ses hypothèses et/ou ses tarifs.

Réalisations

- 2023 a rétabli les audiences orales, équilibrant les formats écrits et oraux en fonction de la complexité du dépôt et de l'ampleur du changement tarifaire proposé.
- Un plan stratégique triennal a été élaboré afin d'identifier les possibilités d'amélioration et de veiller à ce que nous restions fidèles à nos valeurs et à notre mission et que nous alignions nos efforts sur une vision claire. Ce plan guidera les améliorations sur la base d'indicateurs de rendement clés et de jalons pour les années à venir.
- Comme indiqué l'année dernière, nous continuons à documenter nos processus afin d'assurer des transitions harmonieuses lorsque le personnel expérimenté part à la retraite. À cette fin, le personnel de la Commission mettra à jour et étoffera notre manuel de politiques et de procédures. Cela permettra de documenter les procédures actuelles et de préserver les connaissances et les informations essentielles.
- En accordant la priorité à la cybersécurité, nous proposons une formation continue à notre personnel et aux membres de la Commission, afin de faire face à l'évolution des menaces.



Ce fut une année difficile pour l'assurance automobile, alors que le monde poursuit son retour à la « nouvelle normalité »

Perspectives pour 2024

À l'horizon 2024, notre engagement en faveur de l'efficience et de l'efficacité est au cœur de nos activités.

Dans le but de mieux servir les parties prenantes et les assurés du secteur de l'assurance automobile, nous continuerons à surveiller les tendances émergentes du secteur et les influences économiques.

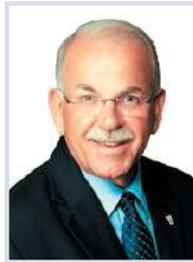


En conclusion, j'aimerais exprimer ma gratitude au personnel et aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick pour leur dévouement et leur travail acharné qui ont permis de franchir ces jalons. Notre engagement à garantir des tarifs justes et raisonnables et un environnement d'assurance accessible dans notre province demeure inébranlable.

La Commission



MARIE-CLAUDE DOUCET
Présidente | Dieppe
Nommée en 2016



MARVEN GRANT
Vice-Président |
Fredericton
Renouvelé en 2022



FERNE ASHFORD
Charters Settlement
Renouvelée en 2022



CAROL DIXON
Quispamsis
Nommée en 2022



GERRY PETERS
Fredericton
Nommé en 2023



CYRIL JOHNSTON
Moncton
Nommé en 2020



FRANCINE KANHAI
Saint-André
Renouvelée en 2022



GEORGES LEGER
Shediac
Renouvelé en 2022



BRIGITTE M. OUELLETTE
Grand-Sault
Nommée en 2020



HEATHER STEPHEN
Saint John
Renouvelée en 2022



ELIZABETH TURGEON
Fredericton
Renouvelée en 2022

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (« CANB ou Commission ») est un tribunal administratif quasi-judiciaire établi par voie législative par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La Commission est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement. La présidente est responsable du respect de la *Loi sur les assurances* (la *Loi*) ainsi que du rendement et de la gestion globale de la Commission. La présidente est également la chef de la direction (PDG) de la Commission, conformément à l'article 19.25 de la *Loi* ; par conséquent, le fonctionnement quotidien de la CANB est sous la direction du PDG. Au 31 décembre 2023, la Commission était composée de la présidente, du vice-président et de neuf autres membres. En plus de la PDG, Marie-Claude Doucet, la Commission employait neuf individus.

Notre Mandat

La Commission s'assure que les tarifs d'assurance automobile du Nouveau-Brunswick sont : Justes et raisonnables ; et, dans la mesure du possible, fondés sur :

- l'expérience du conducteur au Nouveau-Brunswick
- l'expérience de la compagnie au Nouveau-Brunswick
- la comparaison avec les autres provinces atlantique du Canada

La mission de la Commission est de régler les tarifs d'assurance automobile en vertu de la *Loi sur les assurances* pour toutes les compagnies faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et d'assurer l'équité procédurale à toutes les parties comparaisant devant la Commission.

La *Loi* exige que les assureurs déposent leurs tarifs proposés au moins une fois tous les 12 mois.

Gouvernance de la Commission



SCANNEZ MOI

CLIQUEZ MOI



Responsabilité

Les membres de la Commission participent au processus d'examen mené par la CANB, ainsi qu'à ses réunions, aux conférences et aux ateliers de formation organisés tout au long de l'année. En plus des révisions régulières des tarifs et de l'orientation des nouveaux membres, la CANB a offert en 2023, à l'ensemble de ses membres, une formation continue sur le développement des tarifs et les tendances émergentes.

Qui réglementons-nous ?

Le marché standard

Le marché standard est ce que nous considérons comme le marché « régulier ». Les conducteurs de véhicules qui y sont assurés ont généralement un dossier de conduite impeccable, sans accident ni condamnation au cours des 4 à 6 années précédentes.

Le marché atypique

Le marché atypique ou « gris » est composé d'assurés qui peuvent avoir eu un ou deux accidents avec responsabilité et/ou quelques condamnations. Évidemment, la prime facturée à ces assurés sera plus élevée que celle du marché standard car, statistiquement, ces conducteurs présentent un risque plus élevé. Les assureurs atypiques constituent une étape entre la Facility Association et le marché standard. Ce marché est vital pour un marché de l'assurance automobile sain.

PART DE MARCHÉ 2023

Standard	94%
Atypique	3%
Facility Association	3%

Source : Dépôts de la CANB

PRIME MOYENNE 2023

Basé sur les dépôts soumis	
Standard	1 112 \$
Atypique	1 737 \$
Facility Association	3 072 \$
Combiné global	1 148 \$

Source : Dépôts de la CANB

Le marché de la Facility Association

La Facility Association est une entité établie en vertu de la *Loi* pour veiller à ce que l'assurance automobile soit accessible à tous les propriétaires et conducteurs de véhicules à moteur titulaires d'un permis, lorsque ces propriétaires ou conducteurs ne peuvent pas obtenir d'assurance automobile sur le marché standard ou atypique. Selon les normes canadiennes, un marché résiduel de 2% ou moins est considéré comme un indicateur d'un marché global de l'assurance-automobile sain. La Facility Association détient actuellement une part de marché de 1% au Nouveau-Brunswick, pour les véhicules particuliers (de type familial).

MOTIFS DE PLACEMENT DES VÉHICULES PARTICULIERS DANS LA FACILITY ASSOCIATION : OCTOBRE 2022 - SEPTEMBRE 2023

		Particuliers (de type familial)
A-D	Accident/Infraction	1 048
E	Historique de paiement	490
F	Nouveau conducteur	307
G-L	Utilisation/Type de véhicule	171
M	Historique d'assurance non disponible	104
N	Prime réduite	25
O	Déchéance de couverture	78
R	Années d'expérience de conduite	124
S	Autre	20

LÉGENDE

A Sinistre avec responsabilité, moins de 6 ans
 B Dossier de condamnation
 C Fausse déclaration sur un fait important ou fraude à l'assurance
 D Toute combinaison de A, B ou C
 E Historique de paiement des primes
 F Nouveau conducteur au Canada
 G État du véhicule

H Utilisation du véhicule

I Type de véhicule
 J Modification du véhicule
 K Emplacement – domicile où se trouve véhicule
 L Toute combinaison de G, H, I, J ou K
 M Historique d'assurance non disponible
 N Prime plus réduite que dans les autres marchés disponibles
 O Déchéance de couverture > 24 mois
 R Années d'expérience de conduite
 S Autre

Source : Facility Association

VÉHICULES PARTICULIERS AU NOUVEAU-BRUNSWICK : RISQUES ET PRIMES DE 2018 - 2022

Année	Risque souscrits	Prime souscrites
2018	510 315	428 561 626 \$
2019	513 228	462 052 063 \$
2020	520 063	503 881 438 \$
2021	531 470	558 886 448 \$
2022	531 052	590 796 779 \$

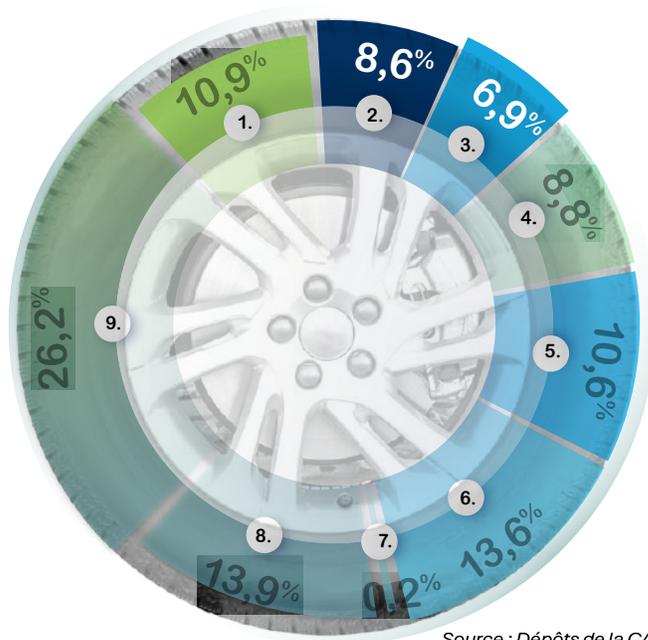
(2018-2022 : augmentation de 4,06% des risques)

(2018-2022 : augmentation de 37,85% du total des primes souscrites)

Source : ASAG AUTO1010 ATL

Compagnies d'assurance pour véhicules particuliers

Il existe 38 sociétés d'assurance dans le marché des véhicules particuliers (de type familial) au Nouveau-Brunswick. Selon l'information contenue dans les dépôts tarifaires 2023 soumis à la CANB, la part de marché standard pour véhicules particuliers se répartit comme suit :



Source : Dépôts de la CANB

COMPAGNIES D'ASSURANCE

<p>1. Groupe Allstate 10,94% <i>Allstate du Canada Compagnie d'Assurance Pembridge Compagnie d'Assurance Pafco, compagnie d'assurance</i></p>	<p>4. Groupe Desjardins 8,84% <i>Certas, compagnie d'assurances auto et habitation La Personnelle compagnie d'assurances</i></p>	<p><i>Incendie Compagnie d'Assurances Ltée Compagnie d'assurance Verassure Compagnie d'assurance Zenith</i></p>	<p><i>Facility Association Hartford Fire Insurance Company The Insurance Company of Prince Edward Island La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle The Portage la Prairie Mutual Insurance Company Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale Assurances Sampo du Japon Inc. United General Insurance Corporation The Wawanesa Mutual Insurance Company XL Specialty Insurance Company</i></p>
<p>2. Groupe Aviva 8,60% <i>Aviva Compagnie d'Assurance du Canada Aviva, Compagnie d'Assurance Générale Compagnie D'Assurance Traders Générale</i></p>	<p>5. Groupe Definity 10,67% <i>Compagnie d'assurance Definity Compagnie d'Assurances Sonnet</i></p>	<p>8. Groupe TD 13,98% <i>Compagnie d'assurance habitation et auto TD Primum compagnie d'assurance Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance</i></p>	
<p>3. Groupe Co-operators 6,95% <i>La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators La Compagnie d'Assurance Général CUMIS La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale</i></p>	<p>6. Groupe Intact 13,67% <i>Intact Compagnie d'assurance La Compagnie d'assurance Belair inc.</i></p>	<p>9. Autres assureurs 26,28% <i>CAA Insurance Company Chubb du Canada Compagnie d'Assurance Continental Casualty Company Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada Échelon Assurance</i></p>	
<p>7. Groupe Northbridge 0,25% <i>La Federated Compagnie d'Assurance du Canada Société d'assurance général Northbridge Tokio Maritime & Nichido</i></p>			

Que réglementons-nous ?

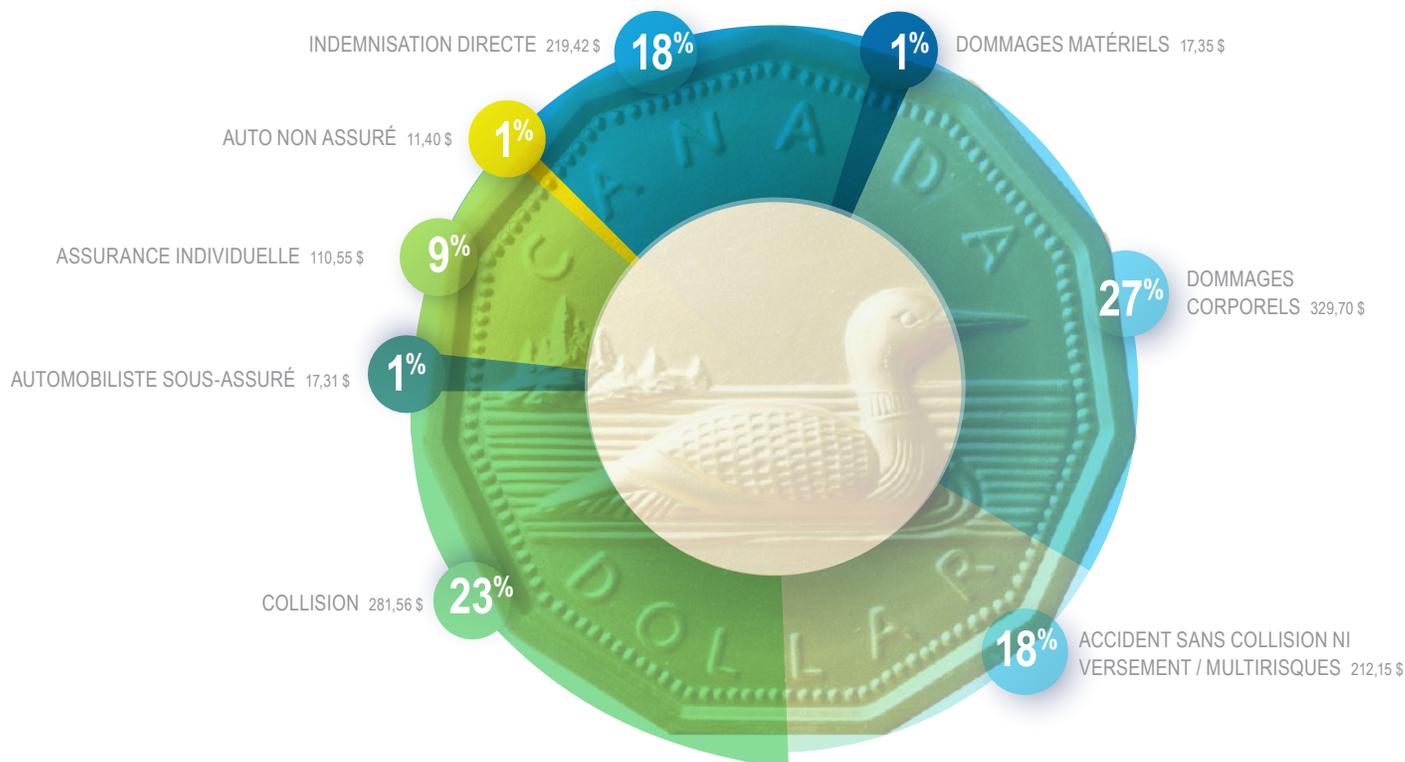
La Commission réglemente les catégories de véhicules particuliers (de type familial), commerciaux et divers, tels que les véhicules tout-terrain, les motoneiges et les motocyclettes. La Commission réglemente les tarifs de toutes les couvertures obligatoires exigées par la *Loi* ainsi que les couvertures facultatives telles que collision et multirisques. Comme d'autres juridictions canadiennes, nous ne réglementons pas les activités relatives aux flottes. Une flotte par définition constitue un groupe d'au moins cinq véhicules, qui sont sous une propriété ou une gestion commune, dont au moins cinq sont des véhicules commerciaux, publics ou utilisés à des fins commerciales, y compris tout véhicule loué à la même personne assurée pour une période de plus de 30 jours.

COMPOSITION DU MARCHÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TYPE DE VÉHICULE	POURCENTAGE
 Particuliers	76,5%
 Commercial	6,1%
 VTT	8,7%
 Motocyclette	4,3%
 Véhicule d'hiver	3,0%
 Agriculture/Divers	1,5%

Source : ASAG AUTO1010 ATL / ASAG AUTO1101 ATL

DISTRIBUTION DE PRIME PAR COUVERTURE VÉHICULES PARTICULIERS 2023



Source : ASAG AUTO 1010 ATL

Comment réglemmentons-nous ?

Examens

Toutes les demandes de dépôt tarifaire (« demandes » ou « dépôts ») sont examinées par la Commission pour s'assurer que celles-ci sont conformes aux articles applicables de la *Loi sur les assurances*, aux Directives de dépôt de la CANB ainsi qu'aux normes et pratiques de l'Institut canadien des actuaires. Au cours de l'examen, il peut être demandé à la compagnie de fournir des justifications ou des informations supplémentaires. Une fois le dépôt complet, la Commission convoquera un comité pour l'examiner.

Audiences

Un assureur doit comparaître devant la Commission lorsque :

- il dépose un changement de tarif plus de deux fois dans une période de douze mois,
- il dépose un tarif qui représente une augmentation moyenne de trois pour cent supérieure aux tarifs pratiqués dans les douze mois avant la date à laquelle il propose pratiquer les nouveaux tarifs,
- la Commission l'exige, pour approfondir l'examen de son dépôt

Examen par un comité

Si, sur la base des critères établis, une audience n'est pas nécessaire, un comité examinera la demande et recommandera à la présidente de procéder à une audience pour effectuer une enquête plus approfondie ou d'approuver la demande telle que déposée.

Mise à jour du marché 2023

Le marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick est resté stable au cours de l'année écoulée. Le nombre d'assureurs opérant dans la province est resté constant, offrant aux assurés un choix varié de fournisseurs d'assurance.

Véhicules particuliers

Pour la période 2022-23, les compagnies avaient besoin d'une augmentation tarifaire moyenne de 17% pour payer les réclamations et les dépenses, y compris une provision pour bénéfices. La plupart des compagnies ont déposé et obtenu l'approbation d'un changement tarifaire nettement inférieur à cela, ce qui a entraîné un changement de tarif moyen global de 3,88% pour les véhicules particuliers dans la province. Dans l'ensemble, la prime moyenne est passée de 1 064 \$ à 1 114 \$. Malgré cette augmentation, les assurés du Nouveau-Brunswick continuent de bénéficier de tarifs d'assurance-automobile parmi les plus bas au pays.

Bien que la pression à la hausse sur le marché persiste, les compagnies d'assurance tiennent compte de divers facteurs lorsqu'elles décident de modifier leurs tarifs, notamment leur part de marché et la compétitivité au sein du marché. En 2023, la pression sur les tarifs s'est maintenue en raison de différents facteurs tels que l'inflation, les problèmes persistants de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre et l'augmentation des coûts dus au vol de voitures. Ce ne sont là que quelques-uns des facteurs qui affectent les tarifs.



Problèmes liés à la chaîne d’approvisionnement

Il reste des défis liés à la disponibilité des ressources, ce qui entraîne des problèmes de chaîne d’approvisionnement. Bien qu’il y ait eu quelques avancées, les pénuries de main-d’œuvre et la disponibilité des ressources brutes continuent de créer des problèmes de chaîne d’approvisionnement qui ont un impact sur le coût des pièces de rechange automobiles. L’industrie automobile éprouve également des difficultés à trouver des techniciens qualifiés pour l’entretien et la réparation des véhicules. Ces défis entraînent une augmentation des coûts et des retards dans les réparations.

Les problèmes de chaîne d’approvisionnement ont également exercé une pression sur la disponibilité des voitures de location. En raison d’un important retard de pièces, le temps d’attente pour faire réparer un véhicule est actuellement de 3 à 4 mois. Si un véhicule n’est pas en état de rouler, l’assuré aura besoin d’une voiture de location, et ce pour une période beaucoup plus longue que les années précédentes. La plupart des polices d’assurance prévoient un montant limite pour la location d’un véhicule pendant les réparations, mais en raison des retards dans la réception des pièces par les garages, la plupart des assureurs renoncent à cette limite et autorisent les assurés à conduire des voitures de location jusqu’à ce que leur véhicule soit réparé.

Pénurie de main-d’œuvre qualifiée

Le besoin de main-d’œuvre qualifiée contribue également aux coûts d’assurance, car les véhicules deviennent de plus en plus spécialisés. Il y a plus de voitures à puce informatique que jamais auparavant, et les réparations sont très techniques. Il y a actuellement

une pénurie de techniciens automobiles due à une combinaison de départs à la retraite et d’une diminution du nombre de personnes entrant dans le métier. Cette pénurie de techniciens automobiles a un impact direct sur les tarifs d’assurance automobile. Lorsqu’il n’y a pas suffisamment de techniciens qualifiés disponibles pour réparer les véhicules, les délais de réparation sont plus longs et les coûts de réparation sont plus élevés, ce qui entraîne à son tour des réclamations d’assurance plus élevées.

Inflation

En 2022, les taux d’inflation ont atteint un sommet de 8,1%, ce qui a entraîné une augmentation des coûts des réclamations en raison de la hausse du coût des biens. Une partie de l’augmentation du coût des réclamations a été compensée par une augmentation des revenus de placement des assureurs. Afin de réduire l’impact de l’inflation, la Banque du Canada a ajusté son taux d’intérêt directeur au cours de l’année écoulée, ce qui a eu pour effet d’augmenter les taux d’intérêt sur les placements, procurant ainsi des revenus de placement supplémentaires aux assureurs. Bien que les taux d’inflation aient diminué au cours des derniers mois, ils ne sont pas revenus à la fourchette cible de la Banque du Canada de 1% à 3%. Au cours des derniers mois, on a constaté un retour de la pression inflationniste dans l’économie, ce qui crée de l’incertitude sur le marché et se traduit par une pression sur les tarifs d’assurance automobile.

Dans les dépôts de 2023, la Commission a observé que de nombreuses sociétés incluaient un ajustement pour tenir compte de la hausse de l’inflation lors de l’élaboration des indications tarifaires.

Vol de véhicules

Le déséquilibre entre l'offre et la demande de véhicules a considérablement augmenté leur valeur, ce qui en fait une cible pour les voleurs. Les véhicules volés sont expédiés à l'étranger ou démontés pour en extraire des pièces très recherchées telles que les convertisseurs catalytiques. Pour maximiser leurs profits, les voleurs ciblent les véhicules haut de gamme, notamment les camionnettes, les VUS et les véhicules de luxe. Bien que les grandes zones urbaines semblent être la principale cible du vol, le Nouveau-Brunswick n'est pas à l'abri. Selon les données de Statistique Canada ci-dessous, le nombre total de vols de véhicules à moteur au Nouveau-Brunswick a augmenté de 18% en 2022 par rapport à 2021. La plupart de ces véhicules ne sont pas retrouvés, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les coûts des réclamations, car les assureurs doivent remplacer des véhicules entiers et n'ont que peu ou pas la possibilité de défrayer les coûts par la récupération.

NOUVEAU-BRUNSWICK *Vol total de véhicule à moteur*

STATISTIQUES	2018	2019	2020	2021	2022
Incidents réels	1 338	1 473	1 510	1 691	2 054
Tarif par 100 000 habitants	173,70	189,54	192,85	213,94	252,94
% de variation du tarif	10,87	9,12	1,74	10,94	18,23

Source : Statistique Canada ; Tableau 35-10-0177-01 ; Date de diffusion : 2023-07-27

La viabilité du marché du Nouveau-Brunswick dépend de sa capacité à maintenir la stabilité des tarifs, à encourager la concurrence et à protéger les intérêts des consommateurs et des intervenants. La Commission s'engage à surveiller les facteurs susmentionnés et leur impact sur les tarifs automobiles afin de s'assurer que les assurés du Nouveau-Brunswick obtiennent des tarifs justes et raisonnables.

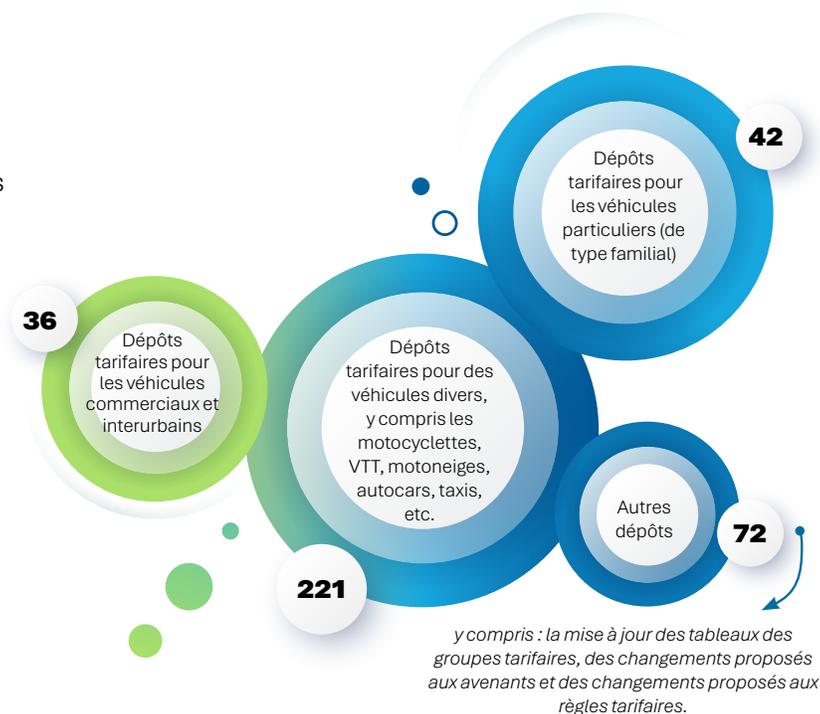
COÛT DE RÉCLAMATION ENCOURU PAR VÉHICULE			Source : ASAG AUTO1010 ATL
DOMMAGES CORPORELS (RC-DC)			
2018	251,68 \$		
2019	247,43 \$		
2020	188,35 \$		
2021	211,45 \$		
2022	184,53 \$		-26,68% 2018 à 2022
RESPONSABILITÉ CIVILE - DOMMAGES MATÉRIELS (RC-DM)			
2018	9,58 \$		
2019	8,73 \$		
2020	7,05 \$		
2021	9,11 \$		
2022	8,74 \$		-8,76% 2018 à 2022
DOMMAGES MATÉRIELS - INDEMNISATION DIRECTE (DM-ID)			
2018	117,39 \$		
2019	112,37 \$		
2020	90,98 \$		
2021	99,02 \$		
2022	116,73 \$		-0,56% 2018 à 2022
ASSURANCE INDIVIDUELLE (AI)			
2018	94,71 \$		
2019	82,52 \$		
2020	67,88 \$		
2021	69,22 \$		
2022	66,25 \$		-30,04% 2018 à 2022
COLLISION (COLL)			
2018	198,14 \$		
2019	213,63 \$		
2020	153,75 \$		
2021	169,71 \$		
2022	203,37 \$		+2,63% 2018 à 2022
MULTIRISQUES (COMP)			
2018	147,03 \$		
2019	153,98 \$		
2020	129,09 \$		
2021	136,23 \$		
2022	184,50 \$		+25,48% 2018 à 2022

Demandes Tarifaires 2023

En 2023, la Commission a reçu des demandes tarifaires de la part de compagnies et de la Facility Association pour les véhicules particuliers, différents types de véhicules commerciaux, interurbains et divers, ainsi que d'autres dépôts non tarifaires.

*Voir l'annexe B pour plus de détails sur les changements tarifaires approuvés.

La Commission a examiné au total **371** dépôts en 2023, dont :



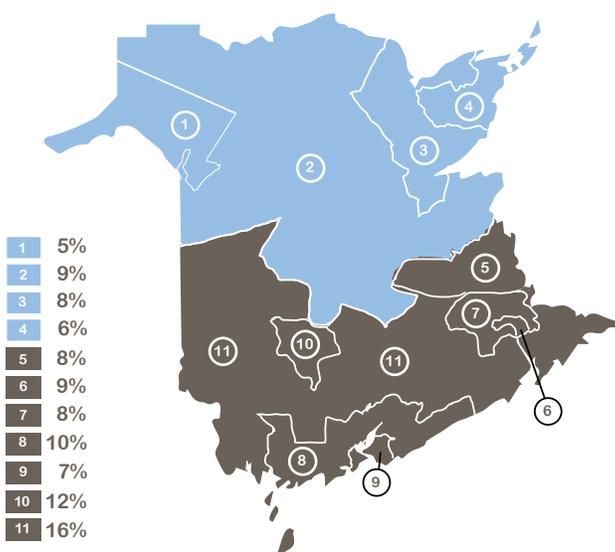
Audiences tenues en 2023

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE	TYPE DE VÉHICULE	INDICATION INITIALE	SELECTION INITIALE	INDICATION APPROUVÉE	CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ
La compagnie d'assurance Definity	Particuliers	16,40%	17,20%	7,20%	7,20%
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Particuliers	20,40%	12,00%	20,40%	12,00%
Facility Association	Taxi et limousines	13,30%	13,30%	4,90%	4,90%
Facility Association	Particuliers	1,80%	1,80%	-0,50%	-0,50%
Facility Association	Commercial	4,50%	2,90%	-1,40%	-1,40%
Échelon Assurance	Particuliers	19,78%	7,00%	19,78%	7,00%
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Particuliers	23,45%	14,49%	13,09%	11,64%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Particuliers	25,11%	7,57%	25,11%	7,57%
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale	Particuliers	19,64%	6,30%	19,64%	6,30%

Les audiences se déroulent devant un comité de trois membres de la Commission et sont présidées par la présidente ou le vice-président de la Commission. Les décisions résultant des audiences peuvent être consultées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.nbib-canb.org.

Répartition des territoires

Les expositions sont réparties dans les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires au nord du Nouveau-Brunswick (1-4) représentent 29% de l'exposition des véhicules. Les sept territoires au sud du Nouveau-Brunswick (5-11) représentent 71% de l'exposition des véhicules. Le sud du Nouveau-Brunswick est également l'endroit où se trouvent les trois plus grands centres urbains de la province.



Compréhension des tarifs d'assurance automobile



SCANNEZ MOI

CLIQUEZ MOI

Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association

La Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR) a été créée en 2007 dans le but de partager les meilleures pratiques, d'éduquer, d'échanger des informations et de discuter des enjeux clés par le biais de comités, de conférences et de webinaires. Il s'agit d'une organisation autonome à but non lucratif des organismes provinciaux de réglementation tarifaire de l'assurance automobile. La commission est membre de la CARR, et la présidente et PDG de la CANB, Marie-Claude Doucet, est la présidente en exercice du Comité exécutif de la CARR. D'autres membres de notre personnel sont également dirigeants de l'organisation ou siègent sur l'un de ses divers comités permanents.



PRIMES MOYENNES PROVINCIALES

Provinces	VTF Prime moyenne acquise
T.-N.-L.	1 305 \$ *
N.-É.	1 164 \$ *
Î.-P.-É.	930 \$ *
N.-B.	1 114 \$ *
Ont.	1 661 \$ *
Man.	1 170 \$ **
Sask.	1 125 \$ ***
Alb.	1 581 \$ *
C.-B.	1 411 \$ ****

Données disponibles les plus récentes au moment de la préparation du présent rapport

LÉGENDE

ASAG 2022 AUTO1010 VTF Prime moyenne globale _____ *

MPI 2021-2022 Prime VTF moyenne globale _____ **

Saskatchewan Rate Review Panel 2021/2022 Prime VTF moyenne globale _____ ***

ICBC 2022/23 Annual Service Plan Report All Classes _____ ****

Source : ASAG 2022 AUTO1010 ATL

Annexe A

Conformément à la *Loi*, les coûts de fonctionnement de la CANB sont couverts par l'industrie des assurances par le biais de cotisations annuelles.

Des états financiers vérifiés sont produits chaque année. Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 se trouvent à l'annexe A.



COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Index des états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	21
ÉTATS FINANCIERS	23
État de la situation financière	23
État des résultats d'exploitation et surplus accumulé	24
État de l'évolution de la dette financière nette	25
État des flux de trésorerie	26
Notes complémentaires aux états financiers	27

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

L'opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (la Commission), y compris l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats d'exploitation et du surplus accumulé, les variations de la dette financière nette, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2023, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détails à la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commission, comme le prévoient les règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous sommes acquittés des autres obligations déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

De plus, les responsables de la gouvernance sont tenus de surveiller le processus entourant les états financiers de la Commission.

(continue)

Rapport du l'auditeur indépendant aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (*suite*)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport de l'auditeur qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent avoir une incidence sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous avons exercé un jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De plus:

- nous avons identifié et évalué les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous avons conçu et mis en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous avons recueilli des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut comporter de la collusion, de la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- nous avons acquis une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements connexes fournis par cette dernière.
- nous avons tiré une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous avons conclu à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de l'auditeur sur les renseignements fournis dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Des événements ou des circonstances futures pourraient par ailleurs amener de la Commission à cesser son exploitation.
- nous avons évalué la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les renseignements fournis dans les notes, et nous avons déterminé si les états financiers représentaient les transactions et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance concernant, en autres, l'étendue et le calendrier prévus des l'audit et les principales constatations de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions noté lors de notre audit.

Saint John (Nouveau-Brunswick)
le 10 juillet 2023



Chartered Professional Accountants, P.C. Inc.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats d'exploitation et surplus accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
REVENUS (note 2)		
Évaluations	2 569 046 \$	2 694 203 \$
Intérêts	36 598	8 986
Autre revenu	2 748	-
	2 608 392	2 703 189
DÉCAISSEMENTS OPÉRATIONNELS		
Salaires, avantages sociaux et autres coûts des employés (note 5)	1 175 539	1 156 238
Loyer (note 9)	179 599	159 676
Frais de bureau	130 880	112 022
Formation et éducation	41 307	12 173
Intérêts sur la dette à long terme	20 527	16 118
Services de consultation	16 034	23 250
Amortissement	137 049	111 949
	1 700 935	1 591 426
DÉCAISSEMENTS RÉGLEMENTAIRES		
Services d'actuariat	553 977	696 093
Rémunération de la Commissionn	115 138	109 700
Réunions et formation des membres de la Commission	104 491	29 660
Frais d'audience	91 113	86 972
Services de consultation	42 738	185 278
	907 457	1 107 703
AUTRE REVENU		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(4 060)
SURPLUS ANNUEL	-	-
SURPLUS ACCUMULÉ - DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-
SURPLUS ACCUMULÉ - FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$

Voir les notes complémentaires aux états financier

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**État de l'évolution de la dette financière nette****Exercice terminé le 31 mars 2023**

	2023	2022
SURPLUS ANNUEL	- \$	- \$
Amortissement d'immobilisations corporelles	137 049	111 946
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	4 060
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	-	2,000
Diminution des charges payées d'avance	(2 842)	3 199
Acquisition d'immobilisations corporelles	(145 622)	(81 320)
	<u>(11 415)</u>	<u>39 885</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS^s	(11 415)	39 885
DETTE FINANCIÈRE NETTE - DÉBUT DE L'EXERCICE	(506 976)	(546 861)
DETTE FINANCIÈRE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	(518 391)\$	(506 976)\$

Voir les notes complémentaires aux états financier

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus annuel	-	-
Élément sans incidence sur l'écaissée:		
Amortissement	137 049	111 946
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	4 060
	<u>137 049</u>	<u>116 006</u>
Variations du fonds de roulement hors caisse:		
Comptes débiteurs	(772 720)	(554 302)
Taxe de vente harmonisée recouvrable	8 777	50 522
Comptes créditeurs et charges à payer	31 782	(9 579)
Dédutions des employés à payer	(14 394)	(12 720)
Produit comptabilisé d'avance	464 728	(254 111)
Charges payées d'avance	(2 842)	3 198
	<u>(284 669)</u>	<u>(776 992)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (utilisées par)	<u>(147 620)</u>	<u>(660 986)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(145 622)	(81 320)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	-	2,000
	<u>(145 622)</u>	<u>(79 320)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(73 262)	(73,262)
	<u>(73 262)</u>	<u>(73 262)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (utilisées par)	<u>(73 262)</u>	<u>(73 262)</u>
DIMINUTION DES FLUX DE TRÉSORIE	(366 504)	(813 568)
ENCAISSE - DÉBUT DE L'EXERCICE	2 321 027	3 134 595
ENCAISSE - FIN DE L'EXERCICE	<u>1 954 523 \$</u>	<u>2 321 027 \$</u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêt reçu	<u>36 598 \$</u>	<u>8 986 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financier

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2023

1. BUT DE LA COMMISSION

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) assume depuis ce temps ses responsabilités de réglementation à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1^{er} octobre 2004.

La CANB est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ("NCCSP"). Les normes comptables canadiennes pour le secteur public font parties des principes comptables généralement reconnus au Canada.

Encaisse et les équivalents d'encaisse

Encaisse comprend l'encaisse et les équivalents d'encaisse. La CANB considère les soldes bancaires, nets des découverts, comme de l'encaisse et les équivalents d'encaisse.

Classification des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existant mais à offrir les services, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus.

Comptabilisation des revenus

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick suit la méthode du report pour comptabiliser les recettes.

Les recettes affectées sont comptabilisées en tant que revenus pour l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont engagées. Les recettes non affectées sont comptabilisées en tant que revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut-être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré (*voir note 6*).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont déclarées au coût ou au coût réputé moins l'amortissement accumulé et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative aux taux et méthodes annuels suivants:

Améliorations locatives	10 %	méthode linéaire
Ameublement et accessoires fixes	20 %	méthode linéaire
Véhicules à moteur	25 %	méthode d'amortissement dégressif
Matériel informatique	33 %	méthode d'amortissement dégressif
Logiciel informatique	50 %	méthode d'amortissement dégressif
Logiciel système	50 %	méthode d'amortissement dégressif

La Commission examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les éléments obsolètes. Les subventions gouvernementales sont traitées comme une réduction du coût des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'année, mais qui n'ont pas été mises en service, ne sont pas amorties tant qu'elles n'ont pas été mises en service.

(continue)

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2023

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Incertitude à des mesures

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction formule des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs de même que sur la présentation des actifs et passifs éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des décaissements au cours de la période. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Politique en matière d'instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des périodes ultérieures, les actifs financiers sur les marchés activement négociés sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans le revenu. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et soumis à un test de dépréciation à chaque période de déclaration. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre de gestion des risques complet pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse qui suit fournit des informations sur l'exposition et la concentration des risques de la Commission au 31 mars 2023.

(a) Risque de crédit

La CANB est exposée à un risque de crédit résultant de la possibilité que des parties fassent défaut sur leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec la même partie ou s'il y a une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires, de sorte qu'elles pourraient être affectées de la même manière par des changements dans les conditions économiques.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit à l'égard des comptes débiteurs sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la CANB et les compagnies d'assurance.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CANB éprouvera des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception des fonds auprès de ses clients et d'autres sources connexes, les comptes créditeurs et charges à payer, et d'autres obligations.

(c) Risque de marché

La CANB est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la CANB est exposée est le risque de taux d'intérêt.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence au risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition aux taux d'intérêt de la CANB provient de ses actifs portant intérêt et de sa dette à long terme.

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas exposée à d'autres risques de prix importants découlant de ces instruments financiers.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2023

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	389 578 \$	115 744 \$	273 834 \$	312 792 \$
Ameublement et accessoires fixes	123 839	69 432	54 407	73 550
Véhicules à moteur	36 940	11 712	25 228	28 380
Matériel informatique	225 515	151 352	74 163	77 675
Logiciel informatique	63 146	59 628	3 518	7 036
Logiciel système	102 475	25 619	76 856	-
	941 493 \$	433 487 \$	508 006 \$	499 433 \$

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Régime de retraite

Les employé(e)s de la CANB participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par l'entremise d'un conseil d'administration. La CANB est tenue de verser les cotisations suivantes au RRPSP:

À compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023: 12,0 p. 100 de la rémunération admissibles de l'employé(e).

À compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028: 11,25 p. 100 de la rémunération admissible de l'employé(e).

En vigueur au 1^{er} janvier 2029: les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé(e) seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la CANB au régime est limitée aux montants annuels cotisés en fonction des pourcentages précédents.

Pour l'année se terminant le 31 mars 2023, les cotisations de la CANB au régime de pension s'élevaient à 117 108 \$ (2022: 114 306 \$).

6. ÉVALUATIONS REPORTÉES ET GESTION DES CAPITAUX

Les dépenses de la CANB sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance de l'exercice financier à venir, la CANB prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en fonction de sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes accompagnant les états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2023

7. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Prêt de 703732 NB Ltd portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % par année, remboursable en versements annuels de capital de 73 262 \$ plus intérêts. Le prêt vient à échéance le 31 mars 2027 et est garanti par des améliorations locatives.	219 785 \$	293 047 \$

Les délais de remboursement du capital sont d'environ:

2024	73 262 \$
2025	73 262
2026	73 261
	219 785 \$

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

La CANB est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

9. ENGAGEMENTS

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 10 ans et 6 mois débutant au 1^{er} janvier 2021. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} avril 2023 - 31 mars 2031: 148 797 \$

1^{er} janvier 2031 - 30 juin 2031: 74 399 \$

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation pour une nouvelle imprimante multifonction Xerox en avril 2020. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1^{er} avril 2021 - 31 mars 2025: 1 662 \$

1^{er} avril 2025 - 31 octobre 2025: 831 \$

Annexe B

Dépôts examinés en 2023

Les directives de dépôt de la CANB détaillent pour l'industrie les spécifications attendues dans les dépôts effectués tout au long de l'année. Les directives sont affichées sur le site Web de la CANB.

Les documents suivants peuvent être consultés ou téléchargés sur le site Web de la CANB en scannant le code QR applicable :

Dépôts de demande et directives



SCANNEZ MOI

CLIQUEZ MOI

Décisions



SCANNEZ MOI

CLIQUEZ MOI

Véhicules particuliers (de type familial)

* L'annexe B comprend les dépôts qui ont été soumis et examinés en 2023

* Les tarifs approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE	CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Examen en cours
Assurances Sompo du Japon Inc. (1 ^{er} dépôt)	0,00%
Assurances Sompo du Japon Inc. (2 ^e dépôt)	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	7,57%
Aviva, Compagnie d'Assurance Générale	6,30%
CAA Insurance Company	2,97%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation (1 ^{er} dépôt)	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation (2 ^e dépôt)	0,00%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	6,46%
Compagnie d'assurance Definity	Examen en cours
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	0,00%
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	2,96%
Compagnie d'Assurances Sonnet	Examen en cours
Compagnie D'Assurance Traders Générale	2,77%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	0,00%
Compagnie d'assurance Verasure	0,00%
Compagnie d'assurance Zenith	0,00%
Continental Casualty Company	0,00%
Échelon Assurance	7,00%
Facility Association	0,00%
Hartford Fire Insurance Company	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	2,29%
Intact Compagnie d'assurance	2,98%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	2,95%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	2,30%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	0,00%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	0,00%
La Personnelle compagnie d'assurances (1 ^{er} dépôt)	0,00%
La Personnelle compagnie d'assurances (2 ^e dépôt)	-0,04%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	0,00%
Pafco, compagnie d'assurance	Examen en cours
Pembridge Compagnie d'Assurance	Examen en cours
Primum compagnie d'assurance	2,78%
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Examen en cours
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	2,35%
Société d'assurance général Northbridge	0,00%
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	0,00%
The Wawanesa Mutual Insurance Company	-0,09%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	0,00%
United General Insurance Corporation	1,15%
XL Specialty Insurance Company	0,00%

Véhicules commerciaux et interurbains

* L'annexe B comprend les dépôts qui ont été soumis et examinés en 2023

* Les tarifs approuvés étaient exacts au moment de la préparation de ce rapport

NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE	TYPE DE VÉHICULE	CHANGEMENT TARIFAIRE MOYEN APPROUVÉ
Assurances Sompo du Japon Inc. (1 ^{er} dépôt)	Commercial	0,00%
Assurances Sompo du Japon Inc. (2 ^e dépôt)	Commercial	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Commercial	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Commercial	0,00%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Commercial	9,41%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Interurbain	9,95%
Compagnie d'assurance Definity	Commercial et interurbain combiné	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Commercial et interurbain combiné	0,00%
Compagnie d'assurance Verassure	Commercial et interurbain combiné	0,00%
Continental Casualty Company	Commercial	0,00%
Continental Casualty Company	Interurbain	0,00%
Échelon Assurance	Commercial et interurbain combiné	3,00%
Facility Association	Commercial	0,00%
Facility Association	Interurbain	0,00%
Hartford Fire Insurance Company	Commercial	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Commercial	Examen en cours
Insurance Company of Prince Edward Island	Interurbain	Examen en cours
Intact Compagnie d'assurance	Commercial et interurbain combiné	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Commercial et interurbain combiné	0,00%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Commercial	0,00%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Interurbain	0,00%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Commercial et interurbain combiné	-1,71%
La Protectrice société d'assurance	Commercial	0,00%
La Protectrice société d'assurance	Interurbain	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Commercial	0,01%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Interurbain	0,00%
Promutuel de l'Estuaire, Société mutuelle d'assurance générale	Commercial	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Commercial	0,00%
Société d'assurance général Northbridge	Commercial et interurbain combiné	-1,31%
The Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Commercial	0,00%
The Wawanesa Mutual Insurance Company (1 ^{er} dépôt)	Commercial	0,00%
The Wawanesa Mutual Insurance Company (2 ^e dépôt)	Commercial	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Commercial et interurbain combiné	-1,31%
United General Insurance Corporation	Commercial	2,02%
XL Specialty Insurance Company	Commercial et interurbain combiné	0,00%



COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

www.nbib-canb.org

15 Market Square, bureau 601
Saint John, Nouveau-Brunswick
E2L 1E8 Canada